



**GROUPE SCOLAIRE  
BLANCHE DE CASTILLE**

## Conditions financières

### CONTRIBUTIONS FAMILIALES PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les scolarités incluent l'ensemble des frais annexes selon le détail suivant (hors frais de surveillance de panier-repas et études du soir) :

ÉCOLE	COLLEGE
Contribution familiale annuelle 2185 €	Contribution familiale annuelle 2995 €
<b>Scolarité mensuelle 218,50 €</b>	<b>Scolarité mensuelle 299,50 €</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>ère</sup> mensualité versée à titre d'acompte et d'engagement financier au moment de l'inscription ou de la réinscription encaissable au plus tôt le 05 août précédant l'année scolaire.</li><li>• 9 mensualités suivantes payables soit par virement mensuel le 5 du mois à échoir d'octobre à juin, soit en déposant 9 chèques auprès du Trésorier à la rentrée à l'ordre de « Association Blanche de Castille ».</li><li>• Une facture globale sera remise aux parents en début d'année scolaire qui tiendra compte de l'acompte déjà versé.</li><li>• Réduction pour les fratries : plein tarif pour l'aîné, puis 5% pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 10% pour le 3<sup>ème</sup>, 15% pour le 4<sup>ème</sup>, 20% pour le 5<sup>ème</sup>, 25% plafonné pour le 6<sup>ème</sup> enfant et plus.</li><li>• Les familles qui ne seraient pas en règle de leurs scolarités à l'issue d'une année scolaire pourront voir leur dossier d'inscription refusé pour l'année suivante.</li><li>• Manuels scolaires : en fin d'année, les livres doivent être rendus en bon état à la Vie Scolaire. Une caution de 20 euros par élève est exigée en début d'année, éventuellement encaissable en fin d'année scolaire si l'un des manuels restitués est endommagé. Tout livre non rendu ou rendu inutilisable sera facturé au prix du neuf.</li></ul>	

#### Barème financier en vigueur pour le calcul des mensualités école et collège :

	ECOLIER	COLLEGIEN
Aîné – Plein Tarif	218,50 €	299,50 €
2 <sup>ème</sup> enfant – 5%	207,55 €	284,50 €
3 <sup>ème</sup> enfant – 10%	196,65 €	269,55 €
4 <sup>ème</sup> enfant – 15%	185,70 €	254,55 €
5 <sup>ème</sup> enfant – 20%	174,80 €	239,60 €
6 <sup>ème</sup> enfant et plus – 25%	163,85 €	224,60 €

### CONTRIBUTIONS FAMILIALES PETITE MATERNELLE

Les enfants peuvent être accueillis en Petite Maternelle dès 2 ans en matinées et/ou journées continues aux tarifs mensuels suivants :

	FREQUENCE	
	2 fois par semaine	4 fois par semaine
<b>Journée continue 08h30 – 16h30</b>	125 €	225 €
<b>Matinées 08h30 – 12h00</b>	95 €	160 €



**GROUPE SCOLAIRE  
BLANCHE DE CASTILLE**

## **AIDE FINANCIERE**

Coordonnées ci-après des organismes susceptibles d'aider financièrement les familles dans le paiement des contributions familiales :

### **MOUVEMENT CATHOLIQUE DES FAMILLES (M.C.F)**

77 rue Claude Barnard  
75005 PARIS  
01.75.50.84.86  
[entraide.education@m-c-familles.fr](mailto:entraide.education@m-c-familles.fr)  
<https://www.m-c-familles.fr>

### **ASSOCIATION EDUCATION SOLIDARITE (A.E.S )**

Maison Saint-Michel  
BP 40078  
71602 PARAY le MONIAL cedex  
[www.aesmaisonstmichel.fr](http://www.aesmaisonstmichel.fr)

### **AMITIES SAINTE ANNE**

M. Jean-Luc BELMONT  
Le Bourg  
63330 VIRLET  
06 01 88 67 13  
[asa84330@gmail.com](mailto:asa84330@gmail.com)